

**AGENCE DE PROTECTION
ET D'AMENAGEMENT DU LITTORAL**

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°05/2017

**TRAVAUX DE PROTECTION DU LITTORAL
DE SOLIMAN CONTRE L'EROSION COTIERE**

L'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral lance un Appel d'Offres, relatif aux travaux de protection du littoral de Soliman contre l'érosion côtière.

Le Dossier d'Appel d'Offres est soumis aux « Règles d'attribution des marchés de fournitures et des services dans le cadre de la coopération financière avec les pays en développement » de la coopération financière Allemande à travers la KfW, vu qu'il est financé par un don du Gouvernement Fédéral Allemand.

Le présent Appel d'Offres est ouvert aux :

*Aux entreprises Tunisiennes agréées pour les Travaux Maritimes catégorie 5 (TM5) ou groupements d'entreprises agréées pour les Travaux Maritimes dont le chef de file est de catégorie TM5.

* Aux entreprises étrangères ou groupements pouvant justifier pour le chef de file des documents authentiques (cartes grises, contrat de location, contrat de travail ou autres ...) de la capacité équivalente de répondre aux critères d'attribution de l'agrément demandé (TM5).

Les entreprises désirant participer peuvent retirer le dossier d'Appel d'Offres (CD) auprès de l'APAL au 2 Rue Mohamed Rachid Ridha, Belvédère 1002 Tunis sous réserve de la présentation de l'agrément mentionné ci-dessus et contre le paiement de la somme de 300DT par chèque non remboursable ou présentation d'un reçu justifiant le paiement par virement bancaire au compte de l'APAL n°04105044404701321672 domicilié auprès d'Attijari Bank, Agence le Belvédère.

Le retrait du dossier d'appel d'offre se fait contre une demande mentionnant: l'objet de l'appel d'offre, le nom du soumissionnaire, l'adresse, tel/fax, email.

Les offres contiendront les documents indiqués ci-après répartis en trois groupes et placés dans trois enveloppes séparées, portant respectivement les mentions " Enveloppe A : Offre Technique ", " Enveloppe B : Offre Financière" et " Enveloppe C : Enveloppe extérieure"

Chacune des enveloppes sera fermée.

Enveloppe A: portant la mention « **Offre technique et justificatifs** »

Le nom du candidat, l'adresse, le numéro de téléphone et l'objet de l'appel d'offres doivent figurer sur cette enveloppe qui doit contenir en triple exemplaires (original et 2 copies), les documents suivants :

- Liste du personnel que le soumissionnaire compte utiliser
- Liste des moyens matériels que le soumissionnaire s'engage à utiliser
- Planning d'exécution des travaux
- Programme d'approvisionnement en matériaux
- Liste des travaux sous-traités
- Liste des travaux similaires réalisés et achevés de l'année 2001 à 2016
- Déclaration d'engagement du fournisseur de Ganivelles et la Certification forestière PEFC

Enveloppe B : "L'enveloppe B" portant la mention « **Offre Financière** » portant le nom du candidat, l'adresse, le numéro de téléphone et l'objet de l'appel d'offres, contiendra en triple exemplaires (original et 2 copies), les documents suivants, placés dans cet ordre :

- Soumission
- Bordereau des prix
- Détail estimatif
- Sous détail des prix unitaires.

Enveloppe C : . L'enveloppe extérieure : « Enveloppe C » doit contenir en triple exemplaires (original et 2 copies), les documents suivants :

- Cautionnement provisoire en numéraire ou caution bancaire qui le remplace d'un montant de cent cinquante mille (150 000,000) Dinars Tunisiens
- Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire
- Déclaration d'engagement d'assurance
- Attestation de situation fiscale
- Certificat d'affiliation à la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS)
- Certificat de non faillite ou en redressement judiciaire ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine pour les soumissionnaires non résidents en Tunisie
- Copie de l'agrément
- Déclaration sur l'honneur de non influence
- Procuration éventuellement nécessaire
- Le CAO, le CCAP, le CCTP et les dossiers plans
- Déclaration de groupement solidaire (Au cas où le soumissionnaire est un groupement d'entreprises cette déclaration doit définir clairement l'entreprise chef de file et mentionnera qu'il effectuera avec ses propres moyens (équipements et personnels) plus de 50% des travaux)
- Déclaration d'engagement conformément aux spécifications de la KfW
- Déclaration de non appartenance
- Extrait du registre de commerce pour les soumissionnaires résidents ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine pour les soumissionnaires non-résidents en Tunisie.

Chacune des enveloppes " A " et " B " sera fermée et scellée. Ces deux enveloppes seront placées dans l'enveloppe extérieure « Enveloppe C » fermée et scellée. Cette dernière qui ne devra comporter que la mention suivante : « Ne pas ouvrir - Appel d'Offres N° 05/2017 : Travaux de protection du littoral de Soliman contre l'érosion côtière». ***L'offre doit parvenir par poste ou par rapide poste ou directement au Bureau d'Ordre Central de l'APAL contre reçu – au plus tard le 31 juillet 2017 à 11h (le cachet du bureau d'ordre faisant foi).***

L'ouverture des plis administratifs et techniques est publique et se tiendra ***le même jour à 12h au siège social de l'APAL, salle des réunions au 2^{ème} étage.***

Toute offre non conforme aux clauses du cahier des charges ou parvenant après la date limite de réception des offres ne sera pas prise en considération.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant cent vingt jours (120 jours), à compter de la date limite de réception des offres.